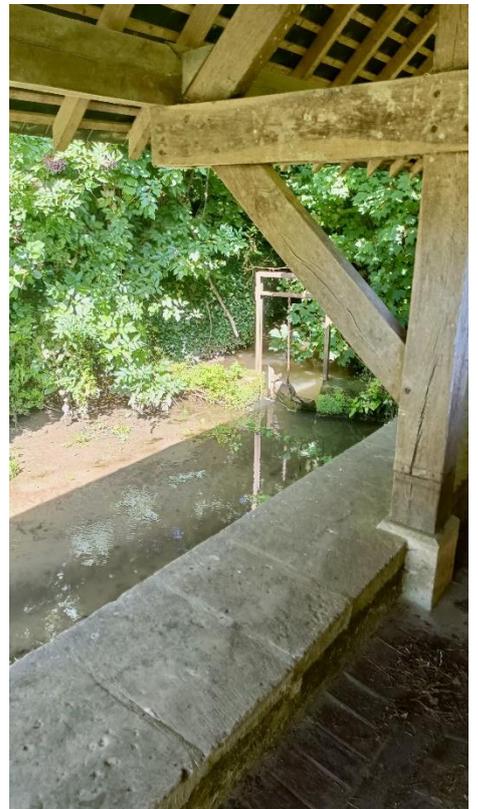
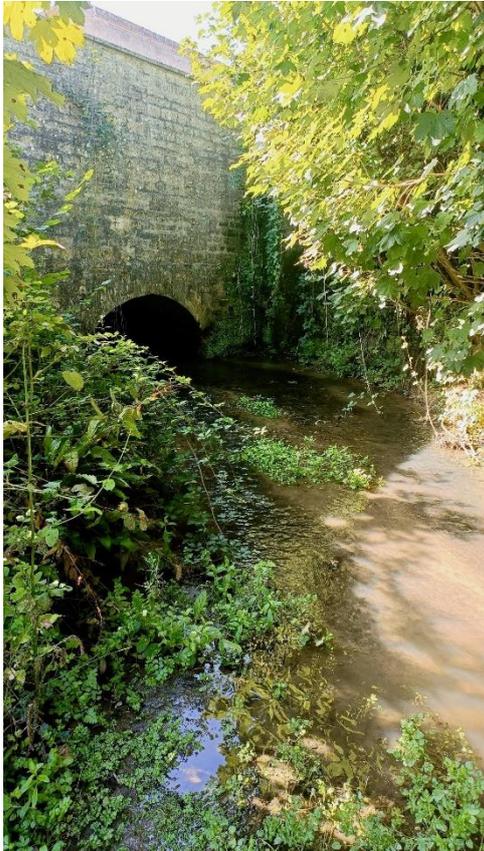


LES NOUVELLES DE NONANT



ANNÉE 2024

Chères Nonantaises, chers Nonantais,

Je tiens tout d'abord à vous présenter, au nom du conseil municipal, tous nos vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2024.

Je remercie également l'équipe du conseil municipal et les agents communaux pour leur implication tout au long de l'année.

Nous remercions tous les bénévoles des 7 associations de la commune pour leur investissement et leur souhaitons une année 2024 prospère.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux habitants et aux 6 enfants nés cette année.

En 2023 nous avons célébré 3 mariages et une noce d'or dans notre commune.

Nous avons une pensée chaleureuse pour les personnes qui nous ont quittés cette année.

Nous sommes maintenant arrivés à la moitié du mandat de ce conseil municipal.

Nous avons déjà réalisé des projets et en avons encore plusieurs en cours, même si la conjoncture actuelle ne facilite pas toujours la réalisation de tous ces derniers.

Durant ces trois dernières années, nous avons réalisé différents travaux.

Le montant total des travaux de voirie est de 90 000€ entièrement à la charge de la commune.

Le montant total de réfection de la mairie réalisé en 2022 est de 23 000€ répartis de la façon suivante : 5 000€ à la charge de la commune, 7 000€ de subvention d'État et 11 000€ de subvention du département.

Le montant total des travaux de réfection du mur de l'enceinte de l'église réalisés en 2023, est de 32 000€, réparti de la façon suivante : 16 000€ à la charge de la commune, 6 400€ de subvention de l'État et 9 600€ de subvention du département.

Pour les 3 années à venir, nous poursuivrons notre travail d'équipe notamment en faisant des choix sur les travaux de voirie à réaliser, ne bénéficiant d'aucune subvention pour ces derniers, leur coût est à la charge totale de la commune.

Pour exemple, la route de la coopérative qui nécessite une réfection urgente représente à elle seule un coût total de 120 000€.

En attendant de pouvoir réaliser ces travaux et par mesure de sécurité, j'envisage de mettre cette route en interdiction de circuler pour les véhicules légers. Nous allons aborder ce sujet lors de nos prochains conseils municipaux, pour une décision collective.

Nous vous invitons à nous rencontrer durant les permanences de la mairie, le mardi de 17h à 19h et le vendredi de 17h à 18h pour répondre à vos questions, écouter vos remarques et vos idées.

Sébastien BÉRARD, maire de Nonant

Sommaire

Présentation de la commune de Nonant	4
La fontaine Secrète	4
Son école	6
Sa salle des fêtes	6
Son cimetière	7
Présentation de la Municipalité	7
Ce qui a été fait en 2023	8
Etat-Civil 2023	11
Budget 2023	12
Les événements 2023	13
Les projets pour 2024	18
Les événements 2024	19
Associations et Animations	19
L'amicale de la Seulles	19
Nonant Détente & Loisirs (NDL)	20
L'association des parents d'élèves	21
Le Foyer Rural	21
Le Groupement de Recherche Préhistorique Nonantais	21
Le Jumelage avec Bratton-Clovelly	22
L'association Nonant Solidarité Ukraine	22
Infos pratiques	23
Comment être informé de la vie à Nonant ?	23
Déchets	23
Défibrillateur	25
Frelons asiatiques	25
Cambriolages	26
Démarchage téléphonique	26
Démarchage à domicile	27
Démarches administratives	27
Demande d'autorisations d'urbanisme*	28

Bulletin municipal de Nonant publié en Janvier 2024

Directeur de publication : Sébastien Bérard

Responsable de la rédaction : Barbara Battu

Rédacteurs : Jean-Christophe Pacary, Roger Coliaux et Brigitte Jakubowski

Relecture : les membres du Conseil municipal

Mairie de Nonant
14 Rue du Bourg
Le Londain
14400 Nonant

Présentation de la commune de Nonant

Nonant est une petite commune du Bessin s'étalant sur 682 hectares. La commune est traversée par deux cours d'eau nommés la Seulle et le Bieu.

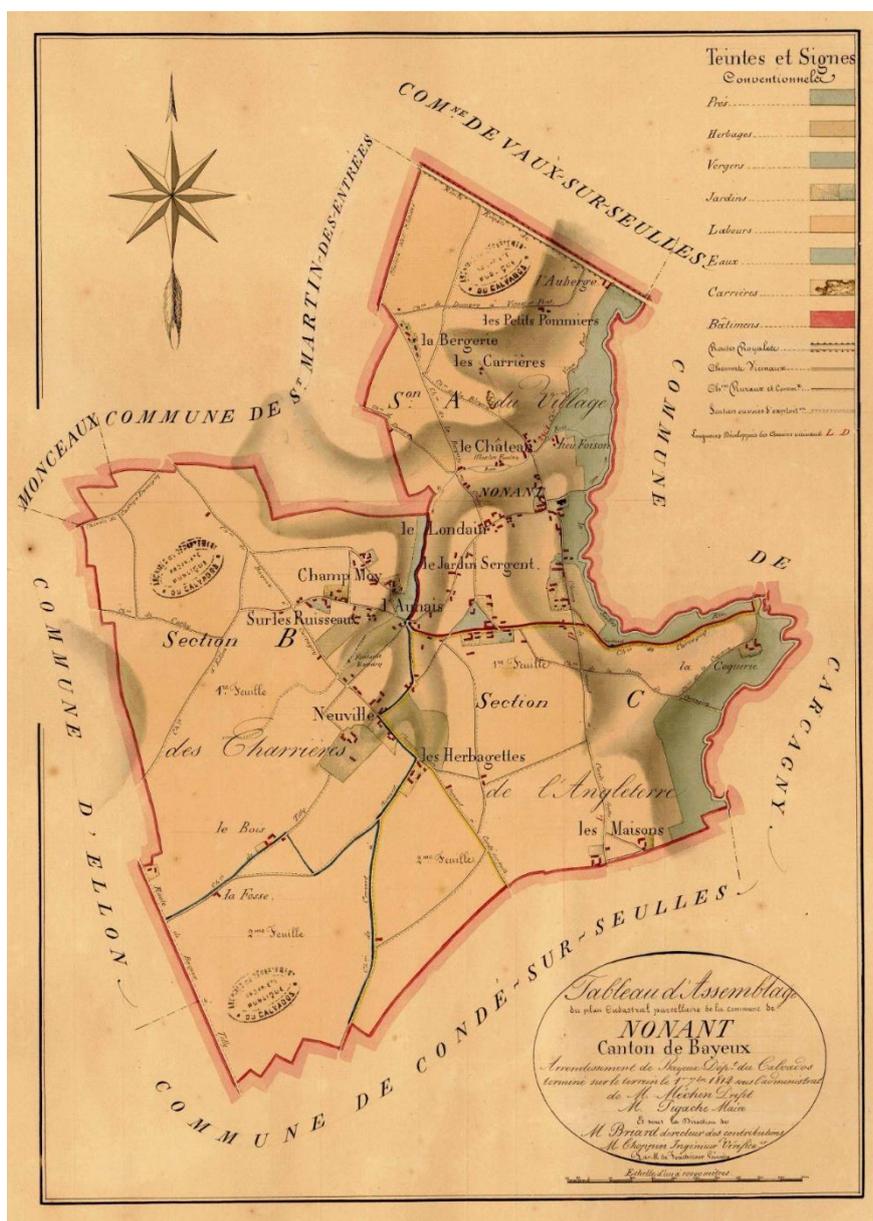
On dénombre 236 foyers ce qui représente une population d'environ 513 habitants (source INSEE 2021). En 2024, un recensement va être réalisé sur la commune de Nonant. Les agents de recensement passeront entre le 18 janvier et le 17 février. Les différents projets de lotissements dans le village vont engendrer une augmentation de notre population.

Trois foyers se sont installés à Nonant cette année. Nous leur souhaitons la bienvenue.

Il y a 417 électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

La fontaine Secrète

La fontaine secrète fait partie des trois fontaines connues de Nonant et la seule accessible encore aujourd'hui aux habitants de la commune.



Sur le cadastre Napoléonien de 1812, il existe trois fontaines publiques à Nonant :

- **La fontaine Bandry**, encore visible et accessible aux habitants de la commune en 1936, puis passée dans le privé sans doute après-guerre. Cette fontaine était située du côté des Ruisseaux, on peut encore voir la source qui l'alimente pour des curieux un peu avisés.
- **La fontaine Saint Martin**, située derrière l'église, qui d'après certains anciens pouvait soigner les yeux. Elle figure sur les différents cadastres du XIXème avec une petite construction de forme carré et accessible par un chemin rural.

Aujourd'hui, elle fait partie d'un domaine privé et n'est plus visible que par un bosquet de ronces et d'arbustes.

- **La fontaine Secrète** anciennement écrite « secrette » existe sur le cadastre de 1812, ainsi que sur tous les cadastres plus récents et les cartes jusqu'en 1950.

Elle est installée le long du chemin rural dit le "chemin du moulin" de Nonant, qui reliait Nonant à Carcagny.

Le nom « secrette » pourrait avoir divers explications, à défaut de source historique fiable, comme de signifier une fontaine peu visible, un peu à l'écart du village et donc secrète, ou pourrait signifier qu'elle secrète quelque chose et pour cause, il est facile de voir que du travertin (roche calcaire) se concrétise rapidement aux abords de la source. Ou peut-être une inspiration poétique comme le suggère l'abbé Labbé dans son essai historique sur la commune de Nonant.

Cette fontaine est construite en pierres locales en bout d'une source très calcaire qui coule sans interruption pour venir finir dans la Seulles.

Son origine est sans doute ancienne, en effet quantité d'outils et d'objets de la vie courante ont été retrouvés par l'association qui peuvent remonter au néolithique (environ 5000 à 8000 ans) et même au paléolithique anecdotiquement (avant 8000 ans).

L'année dernière, des bénévoles sous l'impulsion du GRPN (Groupe de Recherche Préhistorique Nonantais) ont proposé de la remettre en état, et de la rendre accessible au public :

- En restaurant les murs du bassin qui ont été rehaussés avec du béton il y a quelques dizaines d'années et qui rendait le lieu gorgé d'eau et inaccessible à certaines périodes.
- En nettoyant les pourtours qui ont servi de déchetterie (on y trouve quantité de bouteilles de verre, contenants de médicaments, piles, vieilles chaussures, et vaisselle cassée)
- En proposant son aide pour baliser et clôturer le chemin existant pour avoir accès aux abords de la Seulles (il n'y a pas d'autres accès au fleuve pour le public sur Nonant).

Toute personne qui souhaiterait aider l'association sous l'égide de la mairie, peut contacter soit l'association au 078056991, soit Brigitte Jakubowski (conseillère municipale).

Avant



Après



Son école

L'école de Nonant est nommée "Ecole des prés verts".

Pour l'année scolaire 2023-2024, elle accueille 82 enfants, de la très petite section au CM2. Les enfants qui y sont scolarisés viennent de Nonant, mais également de Chouain et de Condé sur Seulles, voire de quelques dérogations. Un bus scolaire assure le transport des enfants éloignés de l'école le matin et le soir. Le ramassage se fait sur des points de passage précis et définis. Les enfants peuvent également venir à vélo, un abri pour les ranger ayant été installé début 2023.



Sa salle des fêtes

Située à côté de la mairie, elle a été entièrement rénovée en 2019. Son entretien est à la charge de la commune.

Elle peut recevoir jusqu'à 180 personnes.

Les habitants de Nonant peuvent louer la salle pour un week-end (du vendredi après-midi au lundi matin) pour un montant de 250 €. Pour des personnes n'habitant pas la commune, le montant est de 400 €. Le tarif du jour de l'an est de 650 €. Les jeunes de Nonant souhaitant fêter leurs 18 ans ou leurs 20 ans peuvent utiliser la salle gratuitement une fois. La salle des fêtes est offerte aux associations de la commune à raison

de 3 week-ends par an. Depuis cette année, en raison de l'augmentation du prix de l'électricité, la mairie demande aux associations et aux jeunes une participation de 40€ par manifestation.

La salle des fêtes peut également être louée en semaine (séminaire) pour un montant de 80 € la journée, 50€ la demi-journée et 120 € la soirée.

Pour louer la salle des fêtes, il faut contacter la mairie.

Son cimetière

Le cimetière de Nonant est situé autour de l'église. Il comprend 354 emplacements/concessions.

Trente-quatre tombes sont à l'abandon et font l'objet d'une procédure de reprise par la commune. Elles sont matérialisées par un petit écriteau planté devant la concession.

Un règlement du cimetière a été rédigé par le conseil municipal. Vous pourrez le consulter en mairie.

Présentation de la Municipalité



De gauche à droite : Jean-Christophe Pacary, Roger Coliaux, Fredric Toutain, Brigitte Jakubowski, Ludovic Jourdan, Sébastien Bérard, Olivier Martinet, Barbara Battu, Jean-Luc Chevance, Anaïs James, Stéphane Leconte.

Le personnel de la commune

	Eva Secrétaire de mairie		Romain Cantonnier
	Béatrice		Olivier Cantonnier

Ce qui a été fait en 2023

Le **mur du cimetière** a entièrement été refait par l'entreprise Goujon. Après déduction des subventions, il reste 13000€ à la charge de la commune.



Des **travaux de voirie** ont été réalisés rue du puits. La route a été entièrement refaite et 2 zones de croisement des véhicules ont été aménagées, pour un coût de 25 000€.



Des **travaux de signalisation** ont été réalisés autour de l'école et de la mairie : rénovation du passage piéton devant la mairie, marquages au sol sur le stop et la place handicapée du parking de l'école qui étaient effacés et création d'un nouveau marquage (ligne jaune) devant l'école pour interdire le stationnement le long de la haie. Des panneaux de signalisation ont été installés, notamment un panneau "Interdiction de stationner" devant l'école (un arrêté a été publié dans ce sens).



Une maison rue de Condé a été achetée par la mairie (coût : 77 000€) pour aménager un **atelier communal** qui nous permettra de stocker tout le matériel nécessaire à l'entretien de la commune. Jusqu'à présent ce matériel est stocké dans un hangar pour lequel la commune paie un loyer. Une défense incendie y sera installée, elle sera totalement prise en charge par Bayeux Intercom.



Nous réalisons régulièrement un point avec notre gendarme référent M. Trichet pour notifier les différentes dégradations que nous observons sur la commune : tag sur les jeux d'enfants, démontage des barrières du city stade, dégradation de la toiture du lavoir, dépôt sauvage d'ordures à différents endroits de la commune, vitesse excessive sur la RD33... N'hésitez pas à nous faire remonter les dégradations que vous observez.

Le conseil municipal a décidé de faire réaliser un **plan de la commune** afin que chaque Nonantais puisse mieux se repérer dans son village : nom des rues, emplacement des différents lieux publics, chemins pédestres... Au dos de ce plan sont rappelées des règles de "bien vivre ensemble" et des informations pratiques. Ce plan papier vous est distribué conjointement à ce bulletin.

La fibre : Altitude a fini de câbler la commune. Vous avez toute l'année 2024 pour demander à un opérateur à être raccordé au réseau fibre. En effet, le réseau cuivre va être progressivement délaissé et ne plus être entretenu d'où l'intérêt de demander ce raccordement gratuit en 2024 et qui pourrait devenir payant par la suite.

L'entretien annuel des cloches de l'église a été réalisé par l'entreprise Bodet.

La boîte à livres a été rénovée par l'association "Le Groupement de Recherche Préhistorique Nonantais". N'hésitez pas à y emprunter et y déposer des ouvrages.



Pour les journées du patrimoine, cette même association a réalisé une exposition dans la salle des fêtes.

L'entreprise Guillote est passée 3 fois dans l'année avec son épareuse pour tailler les haies de la commune pour un coût de 1500€/passage. Les espaces verts de la commune sont entretenus par les cantonniers : espaces fleuris, petites haies communales. Les trottoirs sont désherbés à la binette et manuellement. Seuls les produits "Biocontrôle" sont autorisés et leur coût élevé en limite l'usage.

Création d'une défense incendie à la Neuville, près de la Chèvrerie.



Une revue plus détaillée des actions et décisions du conseil municipal sont lisibles dans le compte rendu de nos réunions ; comptes rendus qui sont sur le site internet de la mairie.

En 2023, nous n'avons pas augmenté la part communale d'imposition, malgré le surcoût des dépenses courantes et des travaux réalisés.

Le lotissement des Pommiers, sur les communes d'Ellon et de Nonant, est viabilisé et des constructions commencent à voir le jour.



Etat-Civil 2023

Cette année, 6 petits Nonantais(e)s sont nés. Nous souhaitons la bienvenue à Plume AUBLET DROUIN, Arthur CONIN, Juliette LAINE, Pierre LAMY, Bonnie LEMENAND, Garance VAN HOLLEMEERSCH.

Quatre décès de Nonantais en 2023 : Yves LECORNU, Florence MOREL-THOBY, Alain AUBLET et Pierre MESLIN.

Trois mariages et une noce d'or ont été célébrés à la mairie de Nonant. Tous nos vœux de bonheur à Béatrice et Sébastien, Anaïs et Hugo, Mélanie et Erwan.

Budget 2023

Une rubrique nouvelle dans le bulletin : le budget de la commune. Vous trouverez ci-dessous quelques informations liées au budget 2023 de la commune. Bien évidemment, les données fournies ici sont synthétisées et regroupées pour vous permettre une compréhension plus facile de notre budget. Il s'agit ici du budget voté en début d'année 2023.

DÉPENSES			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Remboursement emprunts (salle des fêtes, voirie, tracteur)	40 726 €	Energies (EAU, EDF, carburants ...)	17 100 €
Achat maison Route de Condé pour construction atelier communal	77 470 €	Fournitures diverses (produit entretien, voirie, fournitures administratives ...)	11 950 €
Voirie (rue du Puits, ...)	38 000 €	Location atelier communal	5 660 €
Matériel (guirlandes, tables salle des fêtes, équipements ...)	6 994 €	Entretien bâtiments, voirie, véhicules, aire de jeux ...	18 000 €
Mur du cimetière	41 200 €	Assurances	4 080 €
Dépenses imprévues	5 000 €	Charge de personnels et élus (salaire, URSSAF ...)	108 683 €
		Intérêts emprunts	4 955 €
		SDEC, Incendie, Service Instructeur du Bessin...	23 836 €
		Prestations communales externes (FREDON, brigades vertes ...)	4 000 €
		Fêtes et cérémonies (repas anciens, cérémonies du 8 Mai, 11 Nov., vœux du maire ...)	6 500 €
		Reversement taxes	38 632 €
		Divers (subventions, taxes, imprévus ...)	9 328 €
TOTAL :	209 390 €	TOTAL :	252 724 €

RECETTES			
INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Dotations diverses (FCTVA, taxe d'aménagement, transfert budgétaire)	84 421 €	Contributions directes (Taxe Foncière Bâti et non bâti...)	177 010 €
Dotations pour travaux exceptionnels, aides aux petites communes rurales	15 838 €	Droits de mutation sur ventes immobilières dans la commune	30 000 €
Résultat 2022	109 131 €	Dotations de l'Etat	59 026 €
		Revenus locations salle des fêtes	7 000 €
TOTAL :	209 390 €	TOTAL :	273 036 €

Les événements 2023

Commémoration du 8 Mai

Un petit mot déposé dans vos boîtes aux lettres vous invite à nous rejoindre pour partager ce court moment de commémoration.

Sortie à Festyland

Soixante enfants de Nonant, âgés de 5 à 15 ans, ont participé à cette journée de convivialité offerte aux jeunes de la commune le 28 août.



Elections au Conseil Communautaire Enfance et Jeunesse (CCEJ)

Le CCEJ remplace le conseil municipal des jeunes ; en 2021, un élève de CE2 et un élève de CM1 des 36 communes de Bayeux intercom ont été élus parmi 113 élèves candidats ; un scrutin a permis cette élection avec un isolement, une urne et un dépouillement "comme les adultes". Ils ont été élus pour un mandat de 2 ans. Ils ont été l'un des premiers conseils communautaires installés en France. Les sujets abordés concernent des thématiques liées à Bayeux Intercom comme l'école, la médiathèque, la piscine...

A l'école de Nonant, les 2 élus de 2021, Cléo Perier Carpophore CE2 et Marius Duval Saint Lo CM1 ont



permis l'installation d'un banc de l'amitié dans la cour de l'école.

A la suite de l'élection 2023, Gabin MOUNIER en CE2 et Timéo CHARLES en CM1 ont été élus. Lors de l'intronisation au siège de Bayeux Intercom le 15 Décembre 2023, chaque élu a reçu un badge et une sacoche d'élu.



Les jeunes élus se réunissent 1 fois par mois ; il se dégage plusieurs thématiques : la défense de l'environnement, les moments inter écoles...

La Nonantaise : une course à pied très appréciée dans la région !

Les participants étaient ravis de se retrouver sur la ligne de départ :

- Près de 80 enfants
- 120 engagés sur la course 5 km et 172 engagés sur la course 10 km.
- Nouveautés 2023 : 2 marches, 4 et 9 km : environ 100 participants.

Résultats :

- 10 km : Homme : K.GUILLOUF (33min44s) / Femme : K.CHERON (42min49s).
- 5 km : Homme : P.NIELCZARECK (19min30s) / Femme : M.GAREL-LE DYLIO (21min56s).

Ces 4 performeurs ont été récompensés par la mairie.

Un beau dimanche sportif et convivial ! Un grand merci à l'équipe organisatrice.

Rendez-vous en Octobre pour l'édition 2024



Commémoration du 11 Novembre 2023

Cette année, nous avons eu le plaisir de voir plus de Nonantais(e)s se joindre à nous pour ce temps de mémoire, avec beaucoup d'enfants de la commune. N'hésitez pas à nous rejoindre !

Le repas des Anciens

Le dimanche 3 décembre, 66 participants se retrouvaient dans la salle des fêtes de Nonant pour partager un repas de Noël, préparé par "Lechevallier traiteur" (Condé sur Seulles) et offert aux habitants de plus de 65 ans inscrits sur les listes électorales du village. Un beau moment de convivialité !



L'équipe municipale au grand complet pour la remise d'un bouquet et d'une bouteille à M. et Mme BOURSIN, le couple de doyens présent lors de cette journée.





Les colis de Noël

Les personnes n'ayant pu se rendre au repas ont reçu un colis concocté par le conseil municipal. Cette année, nous avons encore choisi des producteurs locaux (autant que faire se peut) : rillettes et pâtes de Cocotte and Co à Osmanville, bouteille de vin, chocolats du Drakkar (Nonant), biscuits d'Asnelles, Teurgoule et crème aux œufs, ainsi que le bœuf normand de la Chaiseronne à Brécey.

La cagette est fournie gracieusement depuis 3 ans par la chèvrerie de Nonant et garnie de foin bio. Le mot du conseil municipal a été décoré par les élèves de l'école.



Les projets pour 2024

Un **recensement** de la population de Nonant va être réalisé courant janvier/février. L'agent recenseur est Lydie, une personne extérieure à la mairie qui est habituée à cette mission. Il s'agit simplement de compter le nombre d'habitants de la commune et les informations récoltées lors de sa visite restent confidentielles.

Nous avons également pour projet de créer un **jardin-forêt** ouvert à tous, sur le petit terrain communal situé rue du bourg, sur la droite en montant vers la mairie. Toutes les personnes souhaitant nous aider dans ce projet sont les bienvenues. Amis jardiniers, venez nous aider !

Nous allons continuer de travailler sur la construction de l'**atelier communal**. Les travaux devraient commencer en septembre 2024 pour une livraison début 2025, si tout se passe bien.

Des travaux d'entretien de voirie seront réalisés, mais le secteur reste à déterminer.

Une borne de rechargement sera installée pour les véhicules électriques

Le broyeur d'accotement des cantonniers étant en fin de vie, le conseil a décidé en fin d'année 2023 d'acheter un matériel neuf qui leur permettra de faire l'entretien des haies, ce qui diminuera les passages de l'entreprise Guillotte.

Nous espérons la reprise du projet de lotissement du bourg. Celui-ci étant pour le moment arrêté pour diverses raisons indépendantes de la commune. Ce lotissement représente une opportunité pour l'effectif de l'école et de recettes pour la commune.

Nous souhaiterions organiser une journée « **Nettoyons la nature** » pour se retrouver autour d'un objectif commun : débarrasser Nonant de ses déchets. La date reste à définir et vous sera communiqué par un mot dans votre boîte aux lettres.

Nous aimerions **créer du lien et des moments d'échanges entre les enfants de l'école de Nonant et les retraités du village**. Cela pourrait se faire notamment au travers d'un temps d'étude le soir de 16h30 à 17h30 avec des retraités volontaires qui aideraient les enfants à réaliser leurs devoirs. Si vous êtes intéressés pour y participer, vous pouvez nous envoyer un mail. Nous ferons également une distribution dans les boîtes aux lettres pour rechercher des volontaires.

Nous souhaiterions enfin réaliser la première **fête du village** de Nonant pour rassembler l'ensemble des Nonantais autour de bonnes grillades.

Si vous avez des idées d'événements que vous souhaiteriez voir se dérouler dans votre commune, n'hésitez pas à nous en faire part : toute proposition sera étudiée !

Les événements 2024

Nous espérons pouvoir organiser cette année les manifestations habituelles.

Janvier : les vœux du maire auront lieu le samedi 13 Janvier à 15h à la salle des fêtes de Nonant.

Mai : le 8, cérémonie aux monuments aux morts, en mémoire de la fin de la Seconde guerre mondiale et de ses combattants.

Juin : le 6, tintement des cloches pour commémorer le débarquement allié sur les plages de Normandie. Il s'agira du 80e anniversaire du débarquement !

Août : à la fin des vacances, la journée des enfants dans un parc d'attraction local.

Octobre : la course la Nonantaise aura lieu en Octobre, la date reste à préciser.

Novembre : le 11, cérémonie aux monuments aux morts, pour l'armistice de la Première guerre mondiale.

Décembre : le repas des anciens et la distribution du colis de Noël pour les anciens qui n'ont pas participé au repas.

Associations et Animations

Sept associations existent sur la commune. Pour chaque association, la mairie prête gratuitement la salle des fêtes pour 3 week-ends par an, ainsi qu'un accès à la salle en semaine. Elle verse également une subvention annuelle de 100 € par association.

L'amicale de la Seulles

L'amicale de la Seulles est l'une des 31 associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique du département.

Le prix des cartes de pêche varie entre 7 € pour les enfants de moins de 12 ans et 110 € pour les personnes majeures.

Renseignements sur le site web de la fédération de pêche du calvados.

Un support de communication sera disponible en mairie à partir du mois de mars 2024.

Le président : Michel MULAC



Nonant Détente & Loisirs (NDL)

L'association NDL donne rendez-vous à sa centaine d'adhérents chaque jeudi, hors vacances scolaires. Chacun et chacune peut choisir et pratiquer son ou ses activités préférées : randonnées adaptées aux possibilités (8/9 ou 4/5 kms), pétanque, jeux de société, danse en ligne.

Chaque rencontre donne lieu à un goûter ponctué d'échanges, de rires, de convivialité très appréciés. Entre 15 et 20 femmes se retrouvent une fois par mois au cours d'art floral.

NDL propose aussi des sorties récréatives, soit en car soit en voitures, d'une journée avec visites ou découvertes, des goûters thématiques (crêpes, galette des rois, beaujolais nouveau,), thé dansant, dîner dansant, randonnée pédestre ou à vélo, à la journée, avec pique-nique ou restaurant.

Des adhérentes ont choisi de tricoter pour les bébés prématurés. A NDL l'envie, l'imagination ouvrent la possibilité de pratiquer à plusieurs une activité.

L'année 2024, comme les précédentes, promet d'être riche en propositions pour la détente de toutes et tous (bowling, croisière sur la Seine,).

NONANTAISES, NONANTAIS, rejoignez-nous !

La présidente : Eliane Goujon



L'Association des Parents d'Élèves

L'Association de Parents d'Élèves (A.P.E.) de l'école de Nonant regroupe des parents qui participent activement à la vie des élèves de l'école. L'APE a un double rôle : celui de participer financièrement tout au long de l'année à divers projets organisés par les enseignants (sorties scolaires, projets, visites ...), et de créer du lien et des moments ludiques et mémorables tout au long de l'année pour les enfants de l'école et leurs familles.

Voici le calendrier de nos prochaines manifestations :

- Repas et soirée dansante - samedi 23 mars, nombre de places limité
- Carnaval : défilé déguisé dans les rues de Nonant - samedi 13 avril
- Vente de plants pour le jardin (avec précommandes) - livraison lundi 7 mai
- Kermesse et fête de l'école - le samedi 29 juin
- Restauration lors de la course des Foulées Nonantaises
- Vente de sapins de Noël (avec précommandes) - livraison début décembre
- Vente de chocolats de Noël (avec précommandes) - livraison mi-décembre

Nous collectons aussi toute l'année les vieux papiers pour les revendre à une entreprise de recyclage → vous pouvez déposer vos sacs de papier à l'école le lundi matin.

N'hésitez pas à participer ! Chaque présence à un événement ou chaque petit geste est un soutien très agréable pour tous : association, école, mais aussi participants, familles, enfants ...

Pour suivre nos actions et connaître les suivantes : <https://www.ape-14nonant.fr>

Pour nous contacter : apenonantchouain@gmail.com

Le Foyer Rural

Le Foyer Rural présente encore 2 activités.

Le Tennis de Table en championnat UFOLEP matchs et entraînements le mardi et le jeudi soir à 20h30.

La Gymnastique volontaire le mercredi soir de 19h à 20h. Possibilité de s'inscrire en cours d'année, règlement au trimestre.

Pas de soirée prévue, les deux de 2023 ayant été annulées faute d'inscription.

Location de vaisselle pour vos soirées à 1.20 € le couvert complet.

Les membres du FOYER vous souhaitent une Bonne Année 2024.

Le président Gérard Néel Tel : 02 31 92 51 93

Le Groupement de Recherche Préhistorique Nonantais

Nous sommes une association de 5 membres actuellement et nous existons depuis 2011.

Notre objectif est de réaliser des recherches sur la période préhistorique (*histoire avant l'écriture, donc de l'origine des hommes à l'époque gauloise*).

Pour ces recherches, nous organisons régulièrement des prospections sur le terrain en coordination avec la DRAC.

Tous les deux ans, nous réalisons une présentation de nos recherches pendant les journées du patrimoine à la salle des fêtes de Nonant.

L'association participe aussi à la mise en valeur du patrimoine Nonantais, comme « la fontaine secrète en ce moment et participe ponctuellement à des chantiers de fouille comme le chantier du Rozel dans la Manche, et aussi à des journées d'animation autour de la préhistoire pour les jeunes.

Toute personne voulant faire partie de l'association sera bienvenue.

La cotisation annuelle est de 8 euros par personne.

Contacts: Patrick Questiau (président) tél : 06.76.62.04.50
Philippe Coulombier (trésorier)
Pascal Lebas (secrétaire)

Le Jumelage avec Bratton-Clovelly

Cette année nous avons enfin rendu visite à nos amis Anglais du jeudi 28 Avril au lundi 1er Mai et en retour nous le recevrons en 2024 du 16 au 20 mai.

Nous avons prévu d'organiser une foire aux greniers avec défilé de tracteurs anciens le dimanche 16 Juin, vous êtes invités à venir nombreux soit pour vendre ou acheter tous ces objets exposés et..... peut-être y trouver la perle rare. Nous organiserons aussi une soirée Loto le samedi 5 octobre 2024.



L'association Nonant Solidarité Ukraine

Nonant Solidarité Ukraine a mené cette année deux animations principales sur la commune, un vide grenier de printemps et une soirée d'automne franco-ukrainienne, toutes deux ont rencontré un beau succès. Nous remercions toutes les personnes qui participent et contribuent à nos actions notamment la municipalité pour le prêt gratuit de la salle, Monsieur Viquelin et Vladimir pour les chansons. C'est un moment de partage intense. Le partenariat actif avec l'association caennaise Habitat-Humanisme nous permet de nous inscrire dans un espace géographique plus vaste et d'associer nos efforts. Proche des Ukrainiennes du Bessin, notre démarche humanitaire et sociale s'adapte aux circonstances : installation, 1er panier de courses essentiel lors d'un emménagement, développement de leur mobilité dans la région, accompagnement moral, visites diverses, petits séjours à la mer.

Cette année encore, nos ventes ont permis le financement de 60 entrées pour la piscine. L'année s'est clôturée par une après-midi jeu avec goûter de Noël auprès de réfugiés. Merci pour le soutien que vous nous renouvelez cette année, notamment à l'occasion de notre brocante printanière, principale source de notre financement avec les adhésions.

Merci à tous et Bonne année

Informations pratiques

Comment être informé de la vie à Nonant ?

1 / Accueil en Mairie

La mairie est ouverte **les mardis de 17h à 19h et les vendredis de 17h à 18h.**

Vous pouvez vous y rendre pour poser vos questions à la secrétaire de mairie Eva Pauwels ou à l'un des conseillers municipaux qui y est de permanence. Vous pouvez également nous joindre au 02.31.92.66.09 / 06 79 66 13 87 ou nous envoyer un mail à l'adresse mairiedenonant@wanadoo.fr

Un panneau d'affichage se situe dans la cour de la mairie. Vous y trouverez le dernier procès-verbal de réunion du conseil municipal, ainsi que des informations ponctuelles.

2 / Le site internet de la mairie

Le site web de la mairie se trouve à l'adresse <http://nonant.wordpress.com>

Un onglet liste les procès-verbaux des conseils municipaux disponibles. Chaque procès-verbal est approuvé par le maire et le (la) secrétaire de séance lors de la séance suivante, ce qui explique le délai avant publication sur le site.

3 / Une nouveauté 2023 : l'application Panneau Pocket

Vous avez reçu cet été dans votre boîte aux lettres un document vous indiquant comment installer cette application sur votre smartphone. Elle est simple et facile d'utilisation. Bien paramétrée, elle vous permettra de recevoir des nouvelles uniquement de la commune de Nonant : vous ne serez donc pas bombardé d'informations sans lien avec la commune. L'application vous envoie une notification à chaque fois que la mairie ajoute une nouvelle information : vous êtes donc prévenus en temps réel des travaux de voirie, coupure d'électricité, événements organisés par les différentes associations de la commune... Cet outil est le moyen le plus fiable et le plus rapide pour que l'ensemble des Nonantais soient informés de la vie de la commune. À terme, cette application pourrait remplacer les distributions de papier, afin de répondre aux exigences écologiques.

Au mois de novembre, déjà 80 Nonantais avaient installé l'application et les premiers retours des utilisateurs sont positifs, alors n'hésitez plus !

La fibre étant désormais installée sur la totalité de la commune de Nonant, l'ensemble de ces moyens de communications modernes fonctionne vite et bien.

Déchets

A compter du 8 janvier 2024, un bac à couvercle jaune va être distribué par Collectéa à chaque foyer de Nonant. Une fois la distribution réalisée, ces déchets recyclables seront ramassés un lundi matin sur 2. Il n'y aura plus de sacs plastiques jaunes.

La fréquence de ramassage des ordures ménagères est également diminuée à 1 lundi sur 2, en alternance avec les bacs jaunes.

Vous trouverez toutes les informations utiles (calendriers, réparer mon bac.....) sur le site www.collectea.fr

Il est toujours demandé de sortir vos poubelles la veille au soir. Vous pouvez également recycler vos contenants en verre en les déposant dans le container vert présent sur le parking de l'église. Par respect pour le travail des cantonniers et les habitants du village, **merci de ne rien déposer autour des containers** situés sur le parking de l'église. **Cet endroit n'est pas une déchèterie.**

A compter de 2024, Collectéa souhaite inciter les ménages à trier également les biodéchets. Vous pouvez le faire de deux manières : soit déposer vos déchets sur un tas de compost au fond du jardin, soit vous équiper d'un composteur. Un composteur coûte 15€ au SEROC. Pour vous aider dans cette démarche, la mairie de Nonant vous propose de prendre à sa charge 10€. Merci de vous présenter en mairie en présentant la facture d'achat de votre composteur.

DÉCHETS COMPOSTABLES

- ✓ équilibrer matière humide / matière sèche
- ✓ mettre peu de tonte
- ✓ mélanger le haut du tas régulièrement



Epluchures de fruits et légumes, coquilles d'œufs, mouchoirs, essuie-tout non gras, marc de café et dosettes souples, thé, feuilles, plantes fanées, brindilles, paille...

composteur

Pour tous les autres déchets, merci de vous rendre dans une des déchèteries du SEROC muni de votre carte d'accès. Les horaires sont au dos du plan de la commune que vous avez reçu dans vos boîtes aux lettres. Les apports des particuliers sont gratuits dans la limite de 25 passages à l'année, toutes déchèteries confondues, hormis les déchets d'amiante. Au-delà de ces 25 passages, il sera facturé 5 € quel que soit l'apport.

Pour les **piles**, vous pouvez les déposer dans une boîte dans l'entrée de la mairie et ainsi faire une bonne action !



Recyclez vos piles pour la bonne cause !

Associez - vous à la recherche
pour faire de votre geste éco-citoyen
un geste de solidarité

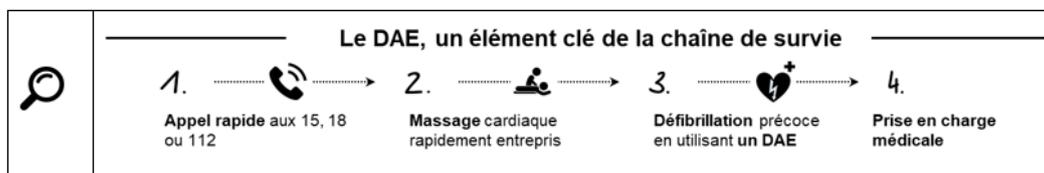
*les piles collectées tout au long de l'année seront
transformées en dons pour le*



Défibrillateur

Nous vous rappelons qu'un défibrillateur est installé à l'entrée de la salle des fêtes. Celui-ci est libre d'accès et ne nécessite pas de formation préalable. Bien sûr, tous les habitants sont invités à se former par eux-mêmes aux autres gestes de premiers secours.

Petit rappel des règles de base en cas d'assistance à une personne présentant un arrêt cardiaque :



Frelons asiatiques

Comment reconnaître un frelon asiatique ? Le frelon asiatique est un peu plus petit que le frelon commun, il est de couleur beaucoup plus sombre, marron et orangé.



Leurs nids sont de 2 types :

- Les nids primaires, jusqu'à la fin Juin : ce sont des petits nids de printemps de la taille maximum d'un petit bol. Attaché à n'importe quel support, on le trouve sous les appentis, dans les garages, les hangars, les vérandas.
- Les nids secondaires, à partir du mois de Juillet : ce sont les nids d'été de très grosse taille. Attention, ils peuvent contenir plusieurs milliers de frelons. Son élimination par vos propres moyens peut être dangereuse.

La destruction des nids doit être la plus précoce possible dans l'été pour protéger efficacement les ruchers, la population et la biodiversité.

La Mairie de Nonant adhère au programme de lutte proposé par la **FREDON** (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles).

En cas de découverte d'un nid secondaire, contactez immédiatement la mairie (la référente FREDON est Brigitte). La destruction des nids secondaires sera 100% prise en charge par la mairie et le département, vous n'aurez rien à payer.

En 2023, 8 nids ont été détruits par la Fredon sur la commune.

Cambriolages

En cas de cambriolage, NE PRENEZ PAS DE RISQUES ; prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie de Bayeux (17) du lieu de l'infraction.

Faites preuve de bon sens :

- fermez les portes à clé même lorsque vous êtes chez vous
- il existe des moyens pour protéger les accès de votre logement : œillette, entrebâilleur, éclairage programmé, détecteur de présence, système d'alarme
- photographiez vos objets de valeurs et conservez les factures
- n'inscrivez pas vos noms et adresses sur votre trousseau de clé

Démarchage téléphonique

Vous en avez marre du démarchage téléphonique...une solution existe :

Pour interdire aux démarcheurs de vous contacter, vous disposez, depuis juin 2016, d'un nouveau service gratuit : la liste d'opposition au démarchage téléphonique BLOCTEL.

Pour en bénéficier, il suffit d'inscrire votre (ou vos) numéro(s) de téléphone (8 numéros maximum), fixe comme mobile, sur le site www.bloctel.gouv.fr.

Une fois votre inscription finalisée, interdiction sera faite aux entreprises de vous contacter pour du démarchage téléphonique.

Les professionnels du démarchage ont l'obligation de transmettre leurs fichiers de prospections commerciales à BLOCTEL qui en supprimera les numéros inscrits.

NOTA : le démarchage téléphonique de tous les consommateurs, qu'ils soient inscrits ou non sur la liste Bloctel, est interdit dans le secteur de la rénovation énergétique et pour le Compte Personnel de Formation (CPF).

Il existe des exceptions à cette règle. Sont autorisés à vous contacter :

- les professionnels avec lesquels vous êtes lié par un contrat, comme par exemple votre opérateur téléphonique, votre assurance, votre fournisseur d'énergie ou votre banque. Ces derniers ont toutefois l'obligation de vous informer de la possibilité de faire valoir votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles, y compris par eux,
- les professionnels en vue de fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines,
- les instituts de sondage et les associations à but non lucratif.

Attention, l'inscription au service BLOCTEL ne concerne que le démarchage par appel téléphonique.

Petit rappel de modifications récentes :

- Interdiction par les professionnels de démarcher à partir de numéros commençant par 06 ou 07.
- Obligation d'utiliser des numéros commençant par : 09 48, 09 49, 01 62, 01 63, 02 70, 02 71, 03 77, 03 78, 04 24, 04 25, 05 68, 05 69.
- Les plateformes téléphoniques ne peuvent vous contacter **que du lundi au vendredi de 10h à 13h et de 14h à 20h**. Le démarchage téléphonique deviendra donc **interdit les week-ends et les jours fériés**.

- Vous ne pourrez pas être sollicités plus de quatre fois par mois par téléphone par le même professionnel
- En cas de refus de démarchage lors de la conversation, le professionnel s'abstient de vous contacter ou de tenter de vous contacter avant l'expiration d'une période de soixante jours calendaires révolus à compter de ce refus.

Démarchage à domicile

Malgré le discours bien rodé du vendeur, il ne faut pas signer dans la précipitation. N'hésitez pas à demander au vendeur de vous laisser les documents et à repasser. Cela vous permettra de réfléchir à votre besoin et de comparer avec les autres offres du marché. Afin de vous faire signer certains démarcheurs n'hésitent pas à usurper l'identité d'un professionnel que vous connaissez comme votre fournisseur d'énergie. Demandez à voir la carte professionnelle pour vérifier à qui vous avez à faire.

La remise d'un contrat est obligatoire. Il doit indiquer : si vous bénéficiez ou non d'un délai de rétractation, l'identité du vendeur et de l'entreprise dont il distribue les produits, les caractéristiques du bien ou du service vendu, le prix et les modalités de paiement (et taux d'intérêt en cas de vente à crédit), la date ou délai de livraison, le coût d'expédition ou de mise en service, les conditions de rétractation et formulaire type, les garanties, la disponibilité des pièces détachées ...). Les informations doivent être communiquées de manière lisible et compréhensible, sur un support durable. Le document doit être horodaté et signé par le client. Le contrat n'est pas valable s'il ne mentionne pas toutes ces informations.

Sauf quelques exceptions, le vendeur à domicile ne peut recevoir aucun paiement ou aucune contrepartie de la part du client avant l'expiration d'un délai de 7 jours, à compter de la conclusion du contrat.

Il faut rester très attentif aux documents que l'on signe car les pièges sont nombreux. Un contrat antidaté fera perdre tout ou partie du délai de rétractation. Un document présenté comme un simple avis de passage ou comme un sondage peut en réalité être un contrat. Malgré toutes les précautions, sachez que pour certains produits, vous bénéficiez d'un droit de rétractation qui vous permet d'annuler le contrat dans un délai de 14 jours.

Un commercial peut adopter un discours trompeur pour vous faire signer, il mettra par exemple en avant des rendements mirobolants pour des panneaux solaires. Face à cette situation, demandez-lui d'écrire ses affirmations sur le contrat. S'il refuse, il est à craindre que ses affirmations soient trompeuses. **On n'est jamais obligé de laisser entrer un démarcheur.**

Démarches administratives

Pour toutes vos démarches administratives, vous pouvez vous renseigner auprès de la secrétaire de mairie ou sur le site internet www.service-public.fr

Demande d'autorisations d'urbanisme*

Nous vous rappelons que depuis le 1er Janvier 2022, vous pouvez réaliser votre demande d'autorisation d'urbanisme en ligne à l'adresse suivante : <https://urba-demat.ter-bessin.fr/>.

Vous vous identifiez à l'aide de vos identifiants FranceConnect.

En cas de difficulté ou de besoin de conseil dans la constitution de votre dossier, votre mairie reste à votre disposition.

A noter, le dépôt papier est toujours possible en Mairie ou par l'envoi d'un courrier.

** autorisations d'urbanisme : Certificat d'urbanisme d'information ou opérationnel, Déclaration préalable, Permis de construire, Permis de démolir, Permis d'aménager.*

Nous vous souhaitons une belle année 2024 !

